



BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 11.07.2007

Modifié 19.06.2007

Duo Tab (Comp. 1 Bayroklar Tab.)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial

Duo Tab (Comp. 1 Bayroklar Tab.)

Rez.-Nr. 410502

Fabricant / fournisseur

BAYROL France SAS - A Chemtura Company
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 60, Fax +33 (0)4 72 53 23 69

E-Mail bayrol@bayrol.fr

Internet www.bayrol.com

Renseignements en cas d'urgence

Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475 Paris
Cedex 10

Téléphone 01 40 05 48 48

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

! 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

! Classification

Xn; R22

Xi; R41

Phrases R

22

Nocif en cas d'ingestion.

41

Risque de lésions oculaires graves.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification
70693-62-8	274-778-7	Pentapotassium-bis(peroxymonosulfate)-bis(sulfate) (Peroxymonosulfate de potassium)	91	C R34; Xn R22

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.



BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 11.07.2007

Modifié 19.06.2007

Duo Tab (Comp. 1 Bayroklar Tab.)

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

eau

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles

Eviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conservier les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux

lunettes de protection

Mesures générales de protection

Éviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat	Couleur	Odeur
comprimés	blanc	inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	2 - 3	20 °C	10 g/l	potentiometrique	
Solubilité dans l'eau	250 g/l	20 °C			

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
Conditions à éviter

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des réducteurs.

Réagit avec les lessives alcalines.

Produits de décomposition dangereux

anhydride sulfureux

oxygène

Décomposition thermique

Remarque Décomposition exothermique >70 °C

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	1323 mg/kg	rat		
DL 50 aiguë par contact avec la peau	> 11000 mg/kg	lapin		
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			



	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			
Constatations empiriques				
le produit est irritant pour les muqueuses				

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Remarques générales

Une réduction rapide ou une décomposition en bisulfate de potassium et en oxygène se produit dans les eaux usées.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets

06 03 99

Nom du déchet

déchets non spécifiés ailleurs

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Pentapotassium-bis(peroxymonosulfate)-bis(sulfate) (Peroxymonosulfate de potassium)), 8, III

Transport maritime IMDG

UN 3260 CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Pentapotassium-bis(peroxymonosulphate)-bis(sulphate)), 8, III

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 3260 Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (Pentapotassium-bis(peroxymonosulphate)-bis(sulphate)), 8, III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

Identification

Xn Nocif

Phrases R

22 Nocif en cas d'ingestion.
41 Risque de lésions oculaires graves.



BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 11.07.2007

Modifié 19.06.2007

Duo Tab (Comp. 1 Bayroklar Tab.)

Phrases S

- | | |
|----|--|
| 17 | Tenir à l'écart des matières combustibles. |
| 2 | Conserver hors de la portée des enfants. |
| 26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| 39 | Porter un appareil de protection des yeux/du visage. |
| 46 | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| 56 | Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

16. AUTRES INFORMATIONS

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.